

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 11

Rubrik: Tourisme

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Conseil fédéral a récemment modifié ce cadre par le frein imposé à l'afflux de travailleurs étrangers, par la réévaluation et par l'arrêté sur la construction. Il s'est ainsi efforcé d'apporter une certaine détente à une économie qui connaissait une période de forte expansion. Les futurs articles conjoncturels de la Constitution devraient accorder à la Confédération les bases légales pour œuvrer avec plus de souplesse que jusqu'ici en vue d'une normalisation de la conjoncture, d'un ralentissement du renchérissement et d'une croissance plus harmonieuse.

Cet engagement étatique plus marqué n'est pas motivé par une soif d'intervention ou par d'autres besoins de puissance. Il a pour but de fournir à l'économie libérale – qui conserve toute notre confiance – les moyens nécessaires pour maintenir son bon fonctionnement et sa crédibilité. Nous ne pouvons pas simplement accepter le renchérissement comme une fatalité car nous risquerions alors de compromettre notre compétitivité. Une inflation se répandant comme la gangrène sur les prix et les salaires comporte en soi le risque d'une fuite en avant, c'est-à-dire la tentation d'intervenir directement et massivement dans le système des prix et des salaires. Un renchérissement persistant diminue en outre la propension à épargner, défavorise la prévoyance individuelle pour la vieillesse et la maladie et accroît le besoin de sécurité et de protection que l'on demandera à l'Etat. Si nous empêchons celui-ci de créer les conditions nécessaires à un fonctionnement satisfaisant de notre ordre économique libéral, nous ne devrons pas nous étonner de voir s'atténuer la confiance dont bénéficie ce système économique; cela ne peut qu'aboutir à la résignation et à l'adoption d'une attitude irresponsable.

Un problème urgent: la sauvegarde de notre environnement

Si l'on veut tenir compte de la protection de la nature et, d'une manière plus générale, de notre environnement, il n'est pas guère possible d'admettre que l'expansion se fasse d'une manière extensive. Nous voulons en effet tous gagner suffisamment pour satisfaire nos besoins matériels et culturels, mais nous voulons aussi et surtout que nos activités de producteurs et de consommateurs aient lieu dans un environnement salubre. En effet, notre bien-être n'est pas uniquement conditionné par l'abondance d'aliments, de vêtements, de logements, de frigidaires et d'automobiles; nous avons encore davantage besoin d'une eau limpide, d'un air sain, d'une atmosphère suffisamment pure pour laisser passer la lumière du soleil et d'un environnement qui ne porte atteinte ni à notre vue, ni à notre ouïe. A l'avenir, nous ne pourrons plus faire n'importe quoi, même s'il est matériellement possible de le faire; nous devrons davantage avoir le courage de renoncer à un progrès technique s'il est plus néfaste que favorable au bien-être individuel et social pris dans son sens le plus élevé et ne constitue pas, contrairement aux apparences, un véritable progrès.

Dans la suite de son exposé, le Chef du Département de l'économie publique a également apporté différentes précisions concernant l'attitude de la Suisse à l'égard de l'intégration européenne. Nous ne manquerons pas de revenir sur cet important problème (si possible dans notre prochain numéro,) à la lumière des négociations qui se seront déroulées entre-temps à Bruxelles. Rappelons néanmoins que le Conseil fédéral vient de définir sa position dans un important rapport («L'évolution de l'intégration européenne

et la position de la Suisse», 134 pages) qui peut être obtenu auprès de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, Fellerstrasse 21, 3000 Berne-Bümpliz, pour la somme de frs s. 5.70.

Tourisme

Croisade d'un Suisse de Paris pour l'Engadine

Nous sommes fiers d'un côté de pouvoir présenter à nos lecteurs un récit sur les efforts qu'un Suisse de l'étranger fait pour sauvegarder une des plus belles régions de notre pays, mais de l'autre nous regrettons qu'on soit arrivé à un tel point de destruction de notre patrimoine national.

L'écrivain Colette Muret a parlé longuement dans la «Gazette de Lausanne» sur ce que ce Suisse de l'étranger, M. Franz Weber de Paris, a entrepris pour défendre ce qui reste encore de la belle région de l'Haute Engadine et personne n'étant plus capable de décrire la situation actuelle nous nous permettons de publier une partie de son brillant article.

Le scandale: montagnes suisses à vendre

Nos montagnes sont en danger. Depuis le jour où l'on a découvert qu'elles pouvaient «servir», «rendre», qu'exploitées elles valent, pour un temps, leur pesant d'or. Le jour où un téléphérique a été construit sur les flancs d'une de nos montagnes, la profanation a commencé. Les circons mécaniques et ce qu'ils entraînent dans leur sillage – routes, parkings, restaurants – grignotent vite et sûrement notre plus beau patrimoine. Le trésor suisse est menacé. Mais si certains milieux s'en alarment, aucune conférence au sommet n'est réunie sur l'heure, nul ne songe à prendre les mesures draconiennes qu'exige la situation. Des lois sont élaborées pour protéger les sites «d'importance nationale», le

carnage continue. Nos hôtes étrangers s'alarment, lancent des SOS dans la presse. Mais l'on trouve dans les journaux américains cette annonce scandaleuse et révoltante:

**FOR SALE
ONE SWISS MOUNTAIN
In one of Europe's foremost
resort areas
SWITZERLAND
CANTON OF VALAIS**

4 500 000 square meters in all, including 150 000 sq. m. of authorized building land. Sold on cash basis for 1 700 000 Swiss francs, including all legal fees and commission.

Land between 1700 and 3000 m. altitude. Pure spring water and sun plentiful. Summer skiing possible. Unique resort development opportunity.

Sold through authorized agent. First firm offer accepted.

Write to: P.O.B. 102, 1211 Geneva 12 Switzerland.

(«New York Herald Tribune»,
30. 4. 71).

Que ce texte ait pu paraître sans provoquer des remous immédiats et sans que son auteur soit aussitôt poursuivi, témoigne de l'éffarante apathie dans laquelle barbotent nos autorités de tous acabits. Quoi! une montagne suisse est à vendre aux Américains et le Conseil d'Etat valaisan ne saute pas en l'air et les autorités fédérales ne crient pas au scandale, et le Club alpin suisse ne se fait pas harakiri? Notre pays est bradé au plus offrant et les Chambres Fédérales continuent à ronronner. Sur les affiches touristiques nous offrons toujours de la montagne (corsetée de fer), du bon air (au gaz d'automobile), de l'eau pure (sauf incident ou typhoïde). Notre pays est toujours le plus beau du monde. Simple détail, il n'est plus à nous.

Brader l'Engadine

J'exagère? Je peins le diable sur la muraille? Prenons alors l'exemple de l'Engadine. Il est peu de Suisses qui n'ont pas fait une fois le pèlerinage de la région des lacs (de Silvaplana à Maloja), région d'une beauté infinie où il semble que les



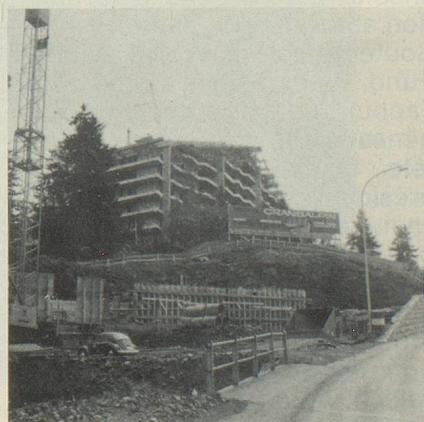
l'Eglise de Silvaplana

dieux se soient assemblés pour créer une œuvre parfaite. Prairies vertes, lacs bleus où tremble la ligne pure des sommets, profonds vallons alpestres peuplés de marmottes et de chamois, la douceur méditerranéenne alliée à la vigueur nordique. Depuis des décennies, les touristes parcourent avec ferveur ces lieux qui avaient, jusqu'il y a peu, imposé le respect aux barbares.

Hélas, en 1964, un promoteur «inspiré» par un armateur grec lance un funiculaire le long de la Corvatsch. Et pour accueillir dignement les foules accourues, il aménage dans la plaine inviolée de Surlej le parking le plus hideux de Suisse, ce qui n'est pas peu dire.

Le saccage a commencé. Comme un vol de gerfauts hors de leur Milan natal, les spéculateurs italiens s'abattent sur la région des lacs, achetant par

poignées, toujours plus vite, toujours plus cher, corrompant les indigènes; pas tous heureusement. Surlej, naguère bourg minuscule au bord du lac de Silvaplana, porte désormais le surnom dérisoire et affreux de «Petit Milan». En 1965, la commune de Silvaplana projette de fondre Silvaplana et Surlej en une ville de 24 000 habitants.



Constructions à Crans

C'est alors qu'un journaliste suisse habitant Paris, Franz Weber, lance une formidable campagne de presse qui fera échouer le projet.

Mais Franz Weber, amoureux de l'Engadine, que tenaillent la colère et la passion, ne s'en tient pas là. En décembre 1965, il fonde l'association Pro Surlej, qui s'est donné pour but de sauver de la spéculation les prairies qui s'étendent vers le lac de Silvaplana et de les préserver intactes pour les générations futures. Une opération stratégique est mise sur pied qui consiste à encercler les spéculateurs en achetant autour de leur terrains, des lopins permettant d'interdire l'accès aux engins de construction. L'opinion publique réagit très bien. Des 5 francs d'une retraitée de l'AVS aux 60 000 francs, glissés sous une simple enveloppe, par une Zurichoise fervente de l'Engadine, les dons affluent. Ce n'est pas suffisant. Il faut encore au bas mot deux millions pour sauvegarder définitivement le site. Alors Franz Weber, abandonnant ses occupations, prend sa baguette de pèlerin. Il alerte non seulement les journaux suisses mais les périodiques parisiens et la radio française. Et il met sur pied, le 9 juin à l'Hôtel Dolder de Zurich, une grande soirée de gala à 200 francs l'entrée, où sont vendus des bons de participation de 1000 et 10 000 francs suisses. Les sommes recueillies servent intégralement à l'achat des terrains menacés qui seront ensuite placés sous la protection absolue de la nature.

Soutenu par le World Wildlife Fund, Franz Weber a reçu aussi l'appui de beaucoup d'indigènes natifs des «lacs». A leur tête, Matteo Gaudenzi, ancien président de la commune de Silvaplana, qui perdit sa place parce que, conscient de la vague de spéculation qu'elle entraînerait, il s'était opposé de toutes ses forces à la construction du funiculaire de la Corvatsch. Aujourd'hui, cet homme de 60 ans gagne sa vie comme

comptable à Samaden. Il pourrait être plusieurs fois milliardaire. On lui a offert des sommes considérables des terrains qu'il a hérités de son père, cultivateur à Surlej. Il a préféré faire inscrire au cadastre, sans exiger la moindre indemnité, une interdiction définitive de construire sur ces 24 000 mètres carrés. «J'aimerais mieux manger des crottes de cheval, dit-il, que d'en céder un centimètre à la construction.» Sa femme et ses deux fils pensent comme lui et aussi ces deux vieilles paysannes de Silvaplana, Anna et Ursula Tuffli qui ont cédé au plus bas prix, à Pro Surlej, le terrain très convoité qui leur appartenait.

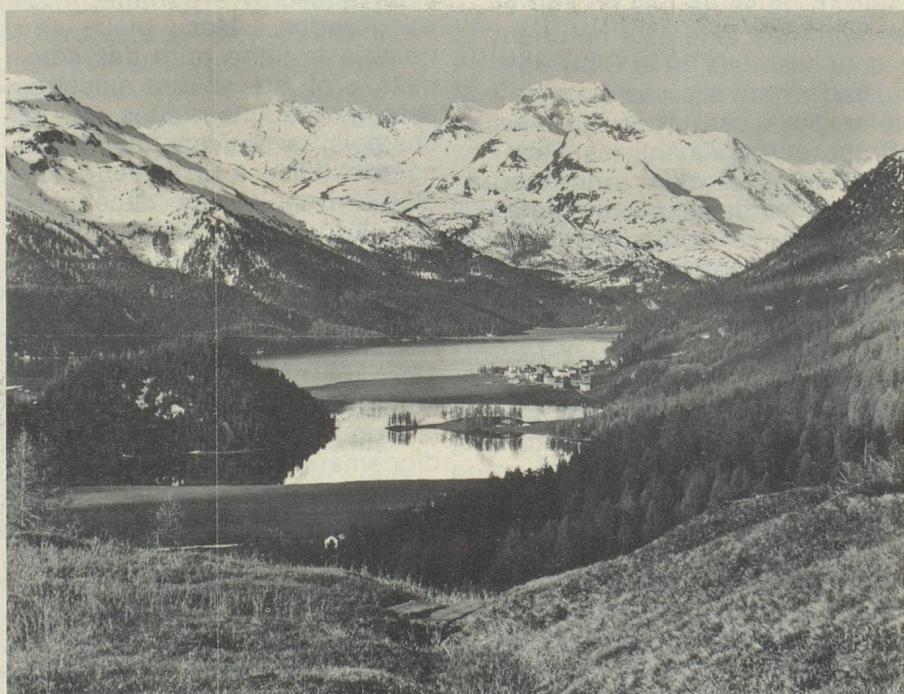
Notre responsabilité

De tels gestes qui s'opposent victorieusement à l'avidité d'autres habitants, devenus riches en une heure, permettent d'espérer en une issue positive et que ce coin de terre pourra garder relativement intacte sa beauté. Mais il ne faut pas se leurrer. Sans Franz Weber, Surlej serait perdu et l'Engadine connaîtrait le sort de Crans, sacrifié au veau d'or, du Tessin

devenu colonie germanique et de tant d'autres régions, sacquées, massacrées sur l'autel du «business».

Nous sommes tous responsables de cette situation. Par notre indifférence et la coupable résignation qui ce traduit par cette phrase imbécile: on ne va pas contre le progrès – nous laissons s'éffriter ce capital sans prix que sont nos montagnes et nos paysages. Les lois – votées avec 40 ans de retard – si elles sont utiles et indispensables, se révèlent souvent impuissantes. En Engadine, les spéculateurs sont parvenus à s'emparer de zones qui étaient protégées par la commune. Et n'est-il pas significatif que cette région des lacs, si gravement menacée, soit inscrite, dans sa totalité, dans la liste des sites d'importance nationale, réputés intouchables? Pour faire appliquer les lois, il faut une volonté nationale. Aux Suisses de prouver qu'ils ne sont pas disposés à laisser brader leurs montagnes et leurs paysages pour une question de gros sous.

Colette Muret
(Compte Chèque postal de Pro Surlej: 70-9110 Coire)



Le ravissant village de Silvaplana entre les lacs de Champfèr et de Silvaplana

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION: Nelly SILVAGNI-SCHENK

SIEGE SOCIAL: 10, rue des Messageries, Paris (Xe). C.C.P. Messager Suisse 12273-27. – Prix de l'abonnement: 15 F. Etranger: 20 F.

IMPRIMEUR: I.C.N. s.a., 3 bis, rue de la Sablière, Paris (XIVe). – Dépôt légal: 4e trimestre 1971. – N° 11

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. «Le Messager» n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal

Adresssez toute correspondance à la Rédaction, 17 bis, quai Voltaire, Paris-VIe - Tél. 548-80-48